

Plus de politique que de droit

Les plaidoiries des 74 avocats constitués dans le dossier des présumés putschistes du 8 juin 2003 et suites ont pris fin le lundi 24 janvier. Les trois robes noires venues du Sénégal (dont une femme, l'ancienne ministre Aissata Tall) et de la France ont prolongé les débats jusqu'au mardi. Dans la même journée, 123 prévenus (des sous-officiers et des soldats) sont revenus à la barre pour dire leurs dernières déclarations. Le verdict, très attendu, risque de tomber demain, jeudi.

Pendant cette phase des plaidoiries, la salle du tribunal s'est transformée en tribune politique plus qu'elle n'a été un lieu de débats juridiques. La présence de trois chefs de l'opposition politique sur le banc des accusés y est certainement pour quelque chose.

Dès l'ouverture de la séance, le lundi 24 janvier, le président de la cour s'est lancé dans une longue introduction relative à la démocratie. La véritable démocratie est, dit-il, celle appliquée il y a déjà quelques siècles "par les compagnons du prophète, dont le Khalife Omar. C'est elle qui se trouve aujourd'hui en Mauritanie". Cette sortie est destinée à racheter celle de la veille, lorsque le président avait déclaré: "maudite soit la démocratie et maudit soit celui qui l'a introduite chez nous". Des propos qui ont été repris en partie par la correspondante de RFI à Nouakchott; une sortie qui lui serait, apparemment, personnellement adressée, de l'avis de beaucoup de gens. D'ailleurs le président s'en prendra publiquement à elle et au directeur du journal La Tribune (lire les -à côtés) à ce propos. Les propos du président fustigeant la démocratie et son "inventeur national" s'étaient propagés comme une traînée de poudre, et il fallait donc rectifier le tir. L'ambiance était donc partie pour une fin des plaidoiries pleine de nervosité. La trempe des avocats inscrits ce jour-là était aussi pour quelque chose dans l'irritation du parquet, et parfois de la cour à bien des égards. Les vieux routiers du barreau national que sont maîtres Moctar Ould Ely, Yarba Ould Ahmed Saleh, Brahim Ould Ebetty et l'emblématique Yacoub Diallo, n'étaient pas pour laisser indifférente la cour et surtout l'assistance qui n'arrivait plus à se contrôler et applaudissait à tout vent.

Au-delà des vices de forme relatifs à la composition de la cour, à l'irrégularité des procès verbaux de la police et de l'ordonnance de renvoi des trois leaders politiques (qui ne comporte pas les noms des accu-

sés et que Ahmed Ould Daddah a refusé de signer), qui auraient dû entraîner la nullité de la procédure, la défense a surtout tenu à prouver que ce procès est un procès politique. Il aurait été dévié de son cours normal en voulant y associer la classe politique. Les sorties "tendancieuses" du PRDS, du Ministre de la communication et les communiqués du ministère de la justice ont été fortement décriés par les avocats. A ce propos, le bâtonnier Yacoub Diallo a révélé qu'une commission constituée d'officiers supérieurs de police avait procédé à la reconstitution des faits relatifs à la mort du chef d'Etat major de l'armée. Selon lui, les conclusions du procès verbal élaboré à cet effet sont envoyés simultanément à la justice, au PRDS et au ministère de la Communication. C'est pourquoi, précise-t-il, "ces trois organes sont toujours en avance par rapport à la cour et à la défense". Le procureur, s'il en dispose suggère le bâtonnier, "refuse de nous transmettre ce procès", avant d'ajouter à l'adresse de la cour: "vous êtes dépassés par ce manège, et quand vous aurez rendu votre verdict, ils diront que vous avez été libre de votre décision, alors qu'ils n'ont cessé de s'immiscer dans celle-ci". Ce n'est pas votre affaire, rétorque le président. Oui, c'est mon affaire, persiste l'avocat. Et il ajoute: "sachez que c'est de vous que dépend l'avenir de ce pays. Vous devez nous éviter la culture macabre des martyrs, à l'image de ce qui se passe en Irak et en Palestine. Puisque si vous condamnez à la peine de mort Saleh et les sept autres personnes présentes, vous en faites des martyrs". "Un martyr ce n'est pas horrible, ni macabre", martèle le président. Mais, "ça fait quand même beaucoup de morts et

la Mauritanie n'en a pas besoin", fait constater l'avocat imperturbable, avant d'ajouter: "nous sommes contre la peine de mort en tant que sanction finale, loin de nous par ailleurs de renier le Qissas". C'est pourquoi nous demandons la "re qualification" des infractions pour Saleh et Abderrahmane Ould Mini, ainsi que pour tous les accusés visés par cette peine dans les réclamations du parquet, en appliquant les dispositions de l'article 449 du code pénal". Durant toute sa plaidoirie, le bâtonnier Yacoub s'est efforcé de ne pas répondre aux multiples provocations du parquet. Le président finit par demander au procureur de la république de laisser parler l'avocat. Ce dernier intervient magistralement en lançant, "laissez le faire, monsieur le président. Je supporte tout, car j'en ai tant fait l'expérience". La salle applaudit très fort et les gendarmes sont sur le qui-vive.

Qui a tué Ould N'dayane?

Sur la mort du Chef d'Etat major de l'armée, le bâtonnier Yacoub s'est interrogé sur la légèreté manifeste avec laquelle le parquet a évacué le sujet. Il a surtout émis des réserves sur les thèses du pouvoir, en faisant savoir que dans son procès verbal, le pouvoir reconnaît que le chef d'Etat major a été tué par un RPG. Ce type d'armes n'était ce jour-là qu'à la disposition des loyalistes. Il s'est également interrogé sur le fait qu'un obus n'aurait pas touché que la seule personne du chef d'Etat major, "qui sûrement ne se trouvait pas seul au moment de sa mort". Autant d'interrogations qui

Plus de politique que de droit

Suite de la Une

sont demeurées sans réponse et qui, à chaque fois qu'elles reviennent dans les plaidoiries de la défense, provoquent l'ire du parquet. S'agissant du jeune lieutenant Sidati, le bâtonnier a fait savoir qu'il est là parce qu'il gêne bien des personnes au sein de la hiérarchie militaire, à commencer par son détracteur, le lieutenant colonel Mekhalla, qui avait accusé le jeune officier d'avoir eu des contacts avec Saleh Ould Hanena. La plupart des avocats ont souligné que Mekhalla qui a été à l'origine de l'arrestation de plusieurs accusés, devrait comparaître en tant que témoins à charge, sinon ses propos ne peuvent être pris en considération. C'est l'avis de Me Moctar Ould Ely qui a précisé que le cas Mekhalla pose un grand dilemme: "ce dernier a reconnu publiquement avoir trempé avec les putschistes, il devrait être condamné pour cela. Au contraire, il a été décoré". C'est pourquoi il appelle les soldats, sur fond d'ironie, à se soulever pour être décorés à leur tour. La seconde thèse est celle où, dit l'avocat, le colonel est un espion à la solde du pouvoir pour faire perdre certains officiers au sein de l'armée. Dans ce cas, il est

un "traître" et ses propos ne peuvent, sur le plan religieux, être pris en considération. Pour ce qui concerne les hommes politiques, Me Yacoub Diallo a dit qu'ils sont coupables "pace qu'ils ont crû en l'existence de la démocratie dans ce pays en se présentant à des élections présidentielles". Ahmed Ould Daddah est coupable depuis 92, date de la première présidentielle, Mohamed Khouna et Ould Horma depuis 2003, à l'occasion de la toute dernière élection, précise-t-il en substance. D'ailleurs, ajoute l'avocat dans son réquisitoire, le procureur a dit que les trois et "probablement Messaoud Ould Boulkheïr" sont de mèche avec les putschistes. Et l'avocat de déduire que "la volonté du pouvoir de neutraliser les principaux leaders politiques est on ne peut plus claire". Les choses se gâtent alors. Le procureur s'irrite, puis le président lui emboîte le pas. Ce terrain est, semble-t-il trop sensible et l'avocat l'a certainement compris. "Je m'arrête là car visiblement vous êtes allergiques à ce sujet", ironise le bâtonnier en rassurant: "sachez une chose: ces trois hommes ont de tout temps prôné la paix civile et l'unité nationale, que vous les

condamniez ou non, ils ne renonceraient jamais à ces principes".

De l'avis de tous, les sorties du président à l'ouverture de la séance comportent déjà un ton de sentence. Il y aura au moins trois peines capitales qui seront prononcées selon les pronostics et le fait qu'il s'adresse aux trois politiciens en les appelant "président" est interprété par les vieux routiers des procès dans ce pays, comme un signe d'une éventuelle relaxe pour eux.

Ce procès aura servi, quelle que soit son issue, à faire passer un message important: celui de la crise politico-sociale que traverse le pays. Le verdict lui, serait déjà connu dans certains milieux, soutiennent la plupart des observateurs. L'opinion publique, elle, est loin de partager la conviction "quasi annoncée" de la cour et de ses commanditaires. La Mauritanie n'a pas besoin de sang, elle a plutôt soif de paix... et surtout de clémence qui permettront d'enterrer à jamais les vieilles querelles tribales et autres règlements de compte qui trouvent leur source dans la surenchère ambiante.